



Syndicat des Eaux  
Barousse Comminges  
Save

## COMPTE RENDU DE REUNION DU BUREAU SYNDICAL

Date : 7 décembre 2022

Secrétaire de séance : Julien BEGUE

Rédacteur : Corinne SOULE

Diffusion : Membres du Bureau Syndical

Quorum : 26 délégués présents

Ordre du jour :

- Adoption du compte rendu du précédent Bureau en date du 29 septembre 2022
- Acompte contribution 2023 Syndicat Mixte de la Maison des Sources
- Acompte subvention 2023 association socio culturelle du Syndicat
- Alimentation en eau potable : demande d'attribution de subventions 2022 au Conseil Départemental de la Haute-Garonne
- Alimentation en eau potable : demande d'inscription de subventions 2023 au Conseil Départemental de la Haute-Garonne
- Assainissement collectif : demande d'attribution de subventions 2022 au Conseil Départemental de la Haute-Garonne
- Assainissement collectif : demande d'inscription de subventions 2023 au Conseil Départemental de la Haute-Garonne
- Renouvellement réseau AEP Rue Marsoulas - St Gaudens : signature du marché
- Renouvellement réseau AEP St Loup en Comminges - Villemur : signature du marché
- Renouvellement réseau AEP « Ø 90 PVC » - Auradé : signature du marché
- Dévoiement réseau AEP - Cologne : signature du marché
- Renouvellement réseau AEP « Bd du Comminges - St Gaudens : avenant au marché
- Compte rendu des délégations du Président
- Préparation du comité syndical du 28 janvier 2023

Approbation du compte rendu du bureau du 29 septembre 2022.

Le Président débute la séance en précisant que plusieurs points sont à l'ordre du jour de ce bureau avec notamment des demandes de subventions auprès des départements ainsi que l'attribution de marchés. La matinée a été consacrée à la visite des travaux du château d'eau de Montmaurin.

Il précise également que le prochain comité syndical aura lieu le 28 janvier 2023 qui traitera principalement des tarifs et du débat d'orientation budgétaire et le second devrait avoir lieu le 11 mars 2023. De plus, si de nouvelles questions non soumises au vote du Bureau étaient inscrites à l'ordre du jour du prochain comité, il est possible que le bureau soit amené à se réunir le 27 janvier 2023.

**1) Acompte contribution 2023 Syndicat Mixte de la Maison des Sources (Bruno RAULET)**

Le Bureau syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

**2) Acompte subvention 2023 association socio culturelle du Syndicat (Sylvaine MICHEL-MARTINEZ)**

Le Bureau syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

**3) Alimentation en eau potable : demande d'attribution de subventions 2022 au Conseil Départemental de la Haute-Garonne (Mélanie CABANEL)**

Cette attribution auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne concerne des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sur les communes d'Aurignac-Le Fréchet, Escanecrabe-Lilhac, Balesta (1<sup>ère</sup> tranche), Cassagnabère Tournas-Benque (1<sup>ère</sup> tranche) et St Lary Boujean (1<sup>ère</sup> tranche) pour un montant de travaux de 1 854 280 euros HT.

Le Bureau syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

**4) Alimentation en eau potable : demande d'inscription de subventions 2023 au Conseil Départemental de la Haute-Garonne (Mélanie CABANEL)**

Cette inscription auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne concerne des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sur les communes de Balesta (2<sup>ème</sup> tranche et solde), Cassagnabère Tournas-Benque (2<sup>ème</sup> tranche et solde), St Lary Boujean (2<sup>ème</sup> tranche et solde), des procédures administratives pour les ressources en eau à Bordes de Rivière, Martres Tolosane et Villeneuve de Rivière ainsi que la mise à jour du schéma directeur d'eau potable. Cette inscription concerne également, dans le cadre de l'appel à projets 2022 « renouvellement des réseaux d'eau potable » des travaux sur les communes de Boulogne sur Gesse, St Loup-Betbèze, Alan-Lescuns, Cadeillan-Boissède, St Médard, Lieoux, Montbernard et Savarths. Le coût total des travaux demandés s'élève à 4 342 812,55 euros HT.

Le Bureau syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

**5) Assainissement collectif : demande d'attribution de subventions 2022 au Conseil Départemental de la Haute-Garonne (Mélanie CABANEL)**

Cette attribution auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne concerne la réhabilitation du traitement secondaire de la station d'épuration de Gourdan Polignan (2<sup>ème</sup> tranche et solde), l'extension du réseau d'assainissement collectif d'Aurignac (1<sup>ère</sup> tranche), la réhabilitation des stations d'épuration d'Auzas (2<sup>ème</sup> tranche et solde) et d'Aurignac (1<sup>ère</sup> tranche) ainsi que la réhabilitation du réseau d'assainissement collectif de Boulogne sur Gesse (1<sup>ère</sup> tranche) pour un montant de travaux de 742 621,83 euros HT.

Le Bureau syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

**6) Assainissement collectif : demande d'inscription de subventions 2023 au Conseil Départemental de la Haute-Garonne (Mélanie CABANEL)**

Cette inscription auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne concerne l'extension du réseau d'assainissement collectif d'Aurignac (2<sup>ème</sup> tranche et solde), la réhabilitation de la station d'épuration d'Aurignac (2<sup>ème</sup> tranche et solde), la réhabilitation du réseau d'assainissement collectif de Boulogne sur Gesse (2<sup>ème</sup> tranche et solde) ainsi que la réhabilitation de la filière boues de la station d'épuration de Gourdan Polignan pour un montant de travaux de 1 412 106,50 euros HT.

Le Bureau syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

**7) Renouvellement réseau AEP Rue Marsoulas - St Gaudens : signature du marché (Thierry IDRAC)**

Le groupement d'entreprises CASSAGNE – ACCHINI - LAURIERE a été retenu pour un montant de 554 696 euros HT (estimation : 591 100 euros HT).

Le Bureau syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

**8) Renouvellement réseau AEP St Loup en Comminges - Villemur : signature du marché (Thierry IDRAC)**

L'entreprise 2B TP a été retenue pour un montant de 214 773 euros HT (estimation : 257 000 euros HT).

Le Bureau syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

**9) Renouvellement réseau AEP « Ø 90 PVC » - Auradé : signature du marché (Thierry IDRAC)**

L'entreprise CANA TP a été retenue pour un montant de 117 870,40 euros HT (estimation : 128 000 euros HT).

Le Bureau syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

**10) Dévoiement réseau AEP - Cologne : signature du marché (Thierry IDRAC)**

L'entreprise ROUTIERE DES PYRENEES a été retenue pour un montant de 67 279 euros HT (estimation : 78 000 euros HT).

Le Bureau syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

**11) Renouvellement réseau AEP « Bd du Comminges - St Gaudens : avenant au marché (Thierry IDRAC)**

Cet avenant est nécessaire suite à l'augmentation de la masse des travaux du fait de la modification du tracé au niveau de rond-point de l'hôpital et de la Pyrène, ce qui engendre une plus-value de 21 386,50 euros HT (augmentation de 9,8 %).

Le Bureau syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

## **12) Compte rendu des délégations du Président (Jean Yves DUCLOS)**

Le Président rappelle les décisions prises depuis le dernier bureau :

- renouvellement de deux lignes de trésorerie,
- souscription auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 d'un emprunt de 1 000 000 euros pour la réalisation des investissements budget assainissement,
- attribution du marché relatif au traitement des boues de la station d'épuration de Gourdan Polignan à la Société SEDE ENVIRONNEMENT pour un montant de 55 200 euros HT.

## **13) Préparation du comité syndical du 28 janvier 2023 (Jean Yves DUCLOS)**

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- Autorisations de programme et crédits de paiement renouvellement réseaux eau potable - plan de relance
- Autorisations de programme et crédits de paiement Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux
- Autorisation d'engager, de liquider, de mandater en 2023 le quart des crédits d'investissement de 2022
- Rapport et Débat d'orientation budgétaire
- Modification règlement de service assainissement collectif
- Propositions tarifs 2023 - eau, assainissement collectif, assainissement autonome, actes administratifs
- Rapport annuel prix et qualité de l'eau
- Adhésion de la commune de Mancieux
- Présentation du schéma directeur d'assainissement
- Compte rendu d'exploitation de la SPL Eaux Barousse Comminges Save
- Compte rendu Syndicat Mixte de la Maison des Sources et des Chalets St Nérée

### **Propositions tarifs 2023**

Le Président indique qu'il sera proposé, jusqu'à la fin de la mandature, avec les Vice-Présidents, de limiter les évolutions de prix à l'inflation (environ 6 % pour 2023). Ce qui signifie que pour un abonné eau potable, cela entraînera en moyenne une hausse d'environ 10 euros par an ainsi que pour un abonné assainissement.

De plus, le Président rappelle l'engagement pris par délibération d'une tarification unique à l'horizon 2035. L'abonnement évoluera de la même façon entre la Haute-Garonne, les Hautes-Pyrénées et le Gers. Par contre, pour la partie variable, chaque année jusqu'en 2035, le tarif du secteur « Haute Garonne, Hautes Pyrénées, Cadeillan et Monbardon » évoluera de 3 cts HT de plus que le tarif du secteur « Gers ».

Aujourd'hui, le barème du prix de l'eau est dégressif avec trois tranches qui avaient été mises en place à l'époque pour alléger la facture des gros consommateurs. Il sera proposé, dans les 4 ans à venir, la fin de cette dégressivité. En 2026, à la fin de la mandature, on votera les tarifs avec une seule tranche.

Les membres du Bureau valident ces propositions.

## **14) Questions diverses**

- Une question est posée sur la possibilité de coupures d'eau suite aux coupures d'électricité annoncées. Il est répondu que cela dépendra du moment où elles arrivent et de la capacité des réservoirs. Les services du Syndicat font le point sur les conséquences d'un arrêt de quelques heures sur les ouvrages et les solutions à mettre en place.

- Il est demandé si les travaux de la station d'épuration d'Auzas ont repris depuis l'arrêt. Il est répondu que, lors des terrassements, ont été trouvés des interstices très importants et de ce fait, des études de sol supplémentaires ont été réalisées. Les travaux viennent de redémarrer et seront terminés fin janvier 2023. Il est précisé que la station d'épuration fonctionne.
- Une question est posée sur l'augmentation de casses de conduites lors de la sécheresse. Il est répondu qu'on est quasiment sur le même rythme qu'en période hivernale où l'on a des casses liées au gel.
- Sur le tarif du contrôle de l'assainissement non collectif, une augmentation importante a été remarquée par certains usagers. Il est répondu que, lorsque ces contrôles ont été initiés, l'Etat les avait subventionnés et les usagers en avaient bénéficié intégralement. Du fait de la perte de ces aides depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le tarif a augmenté.  
Sur l'état du parc de l'assainissement non collectif, il est indiqué que 50 à 60 % des installations sont acceptables.

La séance est levée.